RÈGLEMENT (CEE) N° 2943/90 DE LA COMMISSION

du 11 octobre 1990

modifiant le règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil, relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil, du 23 juillet 1987, relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun [1], modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 2472/90 de la Commission [2], et notamment son article 9,

considérant que les concentrés de protéines du lait peuvent être classés soit dans le chapitre 4 de la nomenclature combinée, soit dans le chapitre 35 ; que la nomenclature combinée n'a pas défini de ligne de démarcation entre ces deux chapitres ; qu'il convient, afin d'assurer une application uniforme de la nomenclature combinée de préciser les critères pour le classement desdits concentrés dans l'un ou l'autre desdits chapitres ; qu'il apparaît que la teneur en protéines peut constituer un critère valable à cet égard ; qu'il est nécessaire d'introduire dans le chapitre 35 de la nomenclature combinée une note complémentaire appropriée ; qu'il convient de modifier le règlement (CEE) n° 2658/87 en conséquence ;

considérant que les dispositions du présent règlement sont conformes à l'avis du comité de la nomenclature,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Dans le chapitre 35 de la nomenclature combinée annexée au règlement (CEE) n° 2658/87, la note complémentaire suivante est insérée :

« Note complémentaire

2. Relèvent notamment de la position 3504 les concentrés de protéines du lait contenant, en poids calculé sur matière sèche, plus de 85 % de protéines. »

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur six semaines après sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 11 octobre 1990.

Par la Commission
Christiane SCRIVENER
Membre de la Commission

---

[1] JO n° L 256 du 7. 9. 1987, p. 1.
[2] JO n° L 247 du 10. 9. 1990, p. 1.